

Texte d'orientation n° 3 (un avenir maîtrisé)

« Reconversion écosociale ! »

La reconversion écosociale de notre mode de production est le projet d'avenir par excellence. Une économie ne détruisant pas nos ressources naturelles, d'une part, et la justice sociale, d'autre part, ne sont pas des objectifs contradictoires. Nous les envisageons comme un projet de société intégrant la reconversion écosociale. Le pilier social garantit la justice sociale et doit aboutir à une répartition plus équilibrée des richesses et des chances de réussite, ainsi qu'au plein emploi. Quant au pilier écologique, il garantit la neutralité carbone d'ici 2030. Elle ne doit toutefois pas se faire sur le dos des salarié-e-s et des plus vulnérables de notre société.

La pandémie de COVID-19 nous a montré une fois de plus que les menaces mondiales exigent une réponse coordonnée au niveau planétaire ; mais nous ne devons pas attendre pour repousser une telle menace. Nous devons agir ici et maintenant.

Nos revendications :

- **Réduction sensible de la durée usuelle du travail, avec pleine compensation salariale pour les revenus bas et moyens.** Elle servira de base au plein emploi visé, à une réduction rapide et directe de l'empreinte écologique et notamment des émissions de CO₂, à une répartition plus équitable du travail payé ou non rémunéré entre les sexes, à une redistribution des gains de productivité au profit du travail plutôt que du capital, ainsi qu'à garantir la santé tant psychique que physique des travailleuses et travailleurs. On s'assurera ainsi que la reconversion écologique ne se fasse pas aux dépens des salarié-e-s.
- Une **planification territoriale et une organisation du travail** écologiquement et socialement supportables : la densification, la mixité sociale et l'habitat coopératif seront encouragés. Le domicile (logement à prix abordable pour tout le monde) doit être rapproché du lieu de travail pour réduire le trafic. Les entreprises garantiront des possibilités de transport durables.
- **Droit au travail** : personne ne sera laissé pour compte. Les collectivités publiques garantissent à tout le monde des possibilités d'emploi judicieuses, écologiques et durables sur le plan social. Là où des emplois vont disparaître, il faut prévoir dès à présent des alternatives et investir dans des emplois durables et à des conditions humainement dignes ainsi que dans des possibilités de formation et de perfectionnement, tout au long de la chaîne de création de valeur et d'approvisionnement. Les salarié-e-s auront ici un droit de codécision grâce au lancement, dans les entreprises et les branches, de programmes d'investissement et de reconversion assortis d'un volet social.
- **Droit à une formation de base et à de la formation continue tout au long de la vie** : il faut lancer immédiatement une offensive de formation de base et continue pour les spécialistes de la future société écosociale et du care.
- **Des conventions collectives de travail et une législation sur le travail au service de la reconversion écosociale.**
- **Une taxe d'incitation efficace sur le CO₂**, intégralement remboursée et assortie d'un volet social, c.-à-d. de manière inversement proportionnelle au revenu ou à la fortune, ainsi que d'autres incitations socialement supportables à opter pour un mode de vie durable.

- **Une offensive visant la baisse de notre consommation énergétique et le passage à un approvisionnement basé à 100% sur les énergies renouvelables** d'ici 2030 (solaire et en complément énergie éolienne ou hydraulique, techniques de stockage de l'énergie), ainsi que la décarbonisation du trafic individuel motorisé, du transport de marchandises, du trafic aérien et du secteur du bâtiment. La transition écologique dans les domaines du bâtiment et des transports doit se faire rapidement et, à cette fin, il faut former des milliers de spécialistes.
- **L'heure est à des investissements financés par le secteur public dans**
 - des projets dans le photovoltaïque ou d'autres énergies alternatives ;
 - l'encouragement des ménages privés à produire de l'énergie de manière durable ;
 - le soutien, la création et l'administration « d'emplois verts » par les collectivités publiques, au sens d'un droit au travail et dans l'optique d'atteindre le plein emploi.
- **La place financière suisse doit être contrainte à se désengager du secteur des énergies fossiles.** Les caisses de pensions ont ici des responsabilités particulières à assumer.
- **Seul un service public fort peut mener à bien la reconversion écosociale.** Les collectivités publiques doivent réaliser des investissements productifs, axés sur la production durable d'énergie ou de biens, sur la mobilité et la logistique. Cela contribuera à une production en phase avec les besoins effectifs de la population et les critères de durabilité, mettant fin au gaspillage des ressources et à la maximisation du profit du secteur privé.
- **La santé prime sur le profit :** la crise climatique met en péril notre santé. Les travailleuses et travailleurs qui accomplissent au quotidien un travail pénible en plein air sont toujours plus exposés à des conditions climatiques extrêmes. Il faut réduire et adapter leurs horaires de travail, sans perte de salaire.
- **Pour une production de qualité proche de l'utilisation et de la consommation des produits.** La qualité et la durabilité des travaux et des produits sont essentielles. La limitation des transports des matières et des produits est également un facteur déterminant pour le futur. Le **prix du** transport des marchandises doit couvrir les coûts d'infrastructure, carbone et écologique.
- **Les multinationales doivent participer à l'effort commun par un financement de la reconversion éco-sociale par les revenus du capital.**